



## Obtenir une carte de sejour pour mon mari

Par **chris77\_old**, le **10/04/2007** à **14:35**

Bonjour,

Je suis avec un algerien depuis bientot 2 ans, nous sommes mariés depuis 1 mois (le10). Il est arrivé en france avec un visa de tourisme d'un mois il y a maintenant 5 ans.il y a un an il a été controlé et on lui a demandé de repartir en algérie. quand nous nous sommes mariés j'ai été avec lui a la prefecture de seine et marne pour faire une demande de carte de sejour. l'agent administratif de la prefecture nous a dit que nous devons allés en algérie a l'ambassade de france pour demandé un visa long séjour. Puis de revenir en france et demandé a nouveau une carte de sejour. Hors si mon mari repart en algérie il va devoir attendre surrement plus de 2 ans avant d'avoir son visa long sejour. je souhaiterais savoir si il n'y a pas d'autre possibilité d'effectuer ces demarches sans qu'il reparte en Algerie?

Pourrai-je luis faire avoir ses papiers en faisant un regroupement familiale ou est-ce reservé uniquement aux etrangers habitat en france?

Merci d'avance

J'attends votre reponse avec impatience....

Par **jarod 26\_old**, le **31/05/2007** à **00:35**

regardé ca

<http://www.gisti.org/IMG/pdf/norintd0700031c.pdf>

voire marie algerien a le droit d avoir une carte d1 an de plein droit

Il faut signaler enfin que les dispositions de l'article L.311-7 sont applicables aux étrangers relevant de régimes juridiques spéciaux, à l'exception des ressortissants algériens conjoints de Français qui relèvent des dispositions de l'article 6.2 de l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 modifié. Ces derniers ne sont donc pas concernés par l'obligation de présentation d'un visa de long séjour et pourront solliciter un certificat de résidence algérien d'un an en qualité de conjoint de français sur justification d'une entrée régulière sur le territoire.

2.

Par **linne\_old**, le **04/10/2007** à **23:44**

je suis avec un tunisien je me marie dans pa longtemp on ma di la meme chose mais il y a une autre solution c d 'atendtre 6 mois et apprter des preuve comme koi vous habiter ensemble et ensuite faire la demande de papier

Par **BELISSIMA**, le **09/12/2007** à **15:57**

il faut avoir 6 mois de vie commune avec votre concubin ! il faut justifier avec des preuves que vs vivez bien ensemble.Et il ne sera pas obliger de retourner dans son pays pour son visa !

Par **brahimirida\_old**, le **25/12/2007** à **10:25**

écoute moi bien madame c vous pouvais prouvais une vie comune avec ton marie pondant au mois 06mois il sera imposible de l expulsé car c interdit par la loi de expulsé un conjoint d un francais c il a la prouve de vie commune et au pire contact un avocat

Par **nanou**, le **31/12/2007** à **01:40**

mariée avec un tunisien depuis plus de 10 mois maintenant nous vivons ensemble depuis plus d'un an il a ete reconduit a la frontiere pour recuperer un visa long séjours on avait fait une demande apres notre mariage refusée on a pris un avocat et un appel devant le tribunal administratif on a refait une demande apres nos 8 mois de mariage le tribunal a rejeter notre appel et meme marier et avec toutes les preuves possibles et inimaginable il a du partir pour faire une demande de visa long sejour pour conjoint francais ca fait plus d'1 mois qu'il est parti maintenant et on ne sait pas quand il pourra rentrer a la maison

Par **BELISSIMA**, le **31/12/2007** à **18:35**

je ne sait pas dans kel département tu habite, mais moi je me suis mariée avec mon mari ki est d'origine ivoirienne le 24 novembre 2007, ensuite ns avons fait notre demande de titre de séjour en préfecture le 27 novembre 2007 et on vient d'être convoqué à la préfecture le 09 janvier 2008 pour k'il aille chercher son récépissé en attendant son titre de séjour ! je ne comprend pas pourquoi, ton mari est partis chercher un visa long séjour, mais du moment ke tu peu prouver 6 mois de vie commune avec ton mari avec preuve à l'appui ( facture edf, eau, impot, caf, loyer à vos deux noms, etc...) il n'est pas obliger de retourner au pays pour obtenir son visa long séjour, çé la préfecture ki s'en occupe. C'est avec l'aide d'un avocat que ns avons fait la demande en préfecture ! et cette demande est légale. Bon courage à vs deux !!!

Par **nanou**, le **01/01/2008** à **00:02**

nous avons apporter tous les justificatifs que nous avons depuis plus de 1 an et nous avons aussi un avocat et ça n'a pas empecher la prefecture d'envoyer la gendarmerie pour recuperer mon mari a la maison devant les enfants merci pour ton message

Par **BELISSIMA**, le **01/01/2008** à **15:18**

Je ne sais pas kel avocat tu avais , et combien il t'as pris d'argent, mais nous nous avons un avocat ki s'occupe des droits des étrangers, et çé elle même qui a fé le courrier à la préfecture concernant notre demande de titre de séjour et visa long séjour, et elle ns a dit que si tu est mariée donc conjoint de français et ke tu peu prouver six mois de vie commune avec ton mari, il n'es pas possible de vs expulser ! pourtant on est passer par pas mal de problèmes avant de ns marier ! nous on a été convoquer à la gendarmerie pour notre enquête juste avant le mariage et il a été mis en garde à vue, et ensuite centre de rétention pendant 1 semaine, mais je me suis battu et le tribunal administratif a arrêter l'arrêter d'expulsion de reconduite à la frontière ! je ne comprend pas trop ton histoire et aussi ton avocat !!! es tu française ? et ta demande en préfecture a été refuser pour kel motif ? aviez vs bien les justificatifs de votre union commune ? il fo avoir au moins 6 mois de vie commune avant de se marier !

Par **nanou**, le **01/01/2008** à **18:47**

je suis française nous aussi on est passer par la gendarmerie et par le tribunal administratif notre avocate a ete designer par le tribunal administratif nous n'avons pas pu le choisir elle n'etait pas spécialisé dans le droit des etranger  
le tribunal a refuser d'arreter son obligation de quitter le territoire la deuxieme demande a ete refuser parce qu'il y avait eu recours aupres du tribunal administratif nous avons tous les justificatif nous nous sommes marie en fevrier 2007 et on vit ensemble depuis mars 2006 .mon mari et moi nous avons tres peur que l'ambassade de france en tunisie ne refuse son visa long sejour pour conjoint français .  
je n'en peux plus je n'en dors plus mon mari est aussi mal que moi la bas les enfants ne comprennent pas pourquoi il n'est pas avec nous .c'est tres dur  
il va faire une demande de visa schengen est ce qui peut lui etre refuser? au cas ou le visa

long séjour pour conjoint français le serait ? aidez moi s'il vous plait

Par **BELISSIMA**, le **01/01/2008** à **23:52**

tu as fait ta demande de titre de séjour une fois ke tu étais mariée ? pour kel motif on t'il rejeter le titre de séjour et le visa long séjour, alors ke tu as des droits ! il est interdit d'expulser un conjoint de français et il n'est pas obliger de retourner dans son pays pour chercher visa ! renseigne toi auprès d'un avocat ki s'occupe des droits des étrangers , mais il ne faut pas prendre d'avocat commis d'office ! renseigne toi aussi auprès d'une association , LIGUE DES DROITS DE L 'HOMME ( par exemple ) çé eut ki m'ont aider et lis les articles sur le net style droit des étrangers, etc .... combien as tu d'enfants ? tu travaille ? ou habite tu ? kel ville et kel département ?

Par **nanou**, le **02/01/2008** à **17:31**

bonjour

oui nous avons fait la demande apres notre mariage.il nous on refuser son titre de séjour parce que son visa schengen était périmé et nous ont dit qu'il devait repartir en tunisie pour faire une demande qu'il ne pouvait pas la faire en france.Pour l'avocat commis d'office nous n'avons pas eu le choix ,nous n'avons pas les moyens d'en payer un.quand nous avons deposer notre dossier de mariage son visa schengen était deja perimer et ils ont quand meme accepter le mariage .j'ai 2 enfants mais ce ne sont pas les siens et non je ne travail pas maintenant nous habitons a cholet dans le Maine et Loire depuis novembre et au début de toute cette histoire nous habitions dans la region de bourges.  
EST ce qu'il peuvent encore maintenant qu'il est en tunisie lui refuser ses demande de visa?long séjour pour conjoint français et schengen.

Par **BELISSIMA**, le **02/01/2008** à **20:43**

coucou ! Je m'apelle patricia, ça fé plusieurs fois k'on dial ensemble, g 44 ans j'habite dans l'yonne à auxerre exactement ! Je ne connais pas le visa shengen et je pense k'il s'adresse au personne membre de l'union européenne ! moi ce n'est pas le cas, mon mari est d'origine africaine, il vient de cote d'ivoire, donc je ne sais pas si pour son visa c'est le même problème ! moi, il est arriver en 2003 avec visa touristique de 2 mois, on çé connu en novembre 2006, donc son visa était périmé depuis lgtps, on a vécut ensemble sans être marier pendant 1 an et on a décider de se marier le 24/11/2007, çé là ke tout a basculer ! gendarmerie, prefecture, mise en garde à vue, tribunaux, centre de rétention, etc..... mais j'ai réussi à le sortir de là ! ça demande de titre de séjour à été faite le 27/11/2007 et il est convoqué le 09/01/208 en préfecture pour son récépissé ! mais il ne peuve pas expulser un conjoint de français et il ne peuve pas lui refuser son visa ! il n'aurait jamais du retourner dans son pays pour obtenir ce visa, ç'était à la préfecture d'en faire la demande !!!!! de plus on a été suspecter de mariage blanc , la préfecture doit ns dédommager de 1000€. il à 28ans et moi 44 ans !

Par **BELISSIMA**, le **02/01/2008** à **20:50**

Il y a une chose que je ne comprend pas, tu me dis que ton mari est tunisien ! mais la Tunisie ne fait pas partie de l'Europe et donc pourquoi tu me parles de visa Schengen ? Le visa Schengen est fait pour les pays membres de l'Union européenne ! Comment ton mari a-t-il pu obtenir un visa Schengen ou arriver en France avec un visa Schengen alors que la Tunisie ne fait pas partie de l'espace Schengen ? !!!!!

Par **nanou**, le **02/01/2008** à **22:24**

Bonsoir moi c'est Nadine mon mari est bien Tunisien il avait un visa Schengen délivré par les autorités italiennes. Ce visa n'est pas seulement délivré pour les ressortissants des pays membres de l'Europe il existe un visa Schengen long séjour pour conjoint français

Par **lilou**, le **11/02/2008** à **20:19**

Brs je viens juste de lire ton message pour répondre à ta question il faut que ton mari demande un visa de conjoint de français car moi aussi je me suis mariée avec un Algérien au mois d'août 2007 il a fait sa demande de visa le 30 décembre et il a eu sa réponse le 16 janvier 2008 cela se fait très vite et ne craint rien tu ne vas pas attendre 2 ans pour qu'il revienne en France une question où vous êtes vous marier ?

Par **nanou**, le **11/02/2008** à **23:03**

Bonsoir Lilou

Pour répondre à ta question nous nous sommes mariés en France.

Mon mari a eu deux rendez-vous pour déposer le dossier mais il manque la copie intégrale de son acte de naissance. Encore rdv début mars si il a le papier.

Bonne soirée

Par **BELISSIMA**, le **11/02/2008** à **23:12**

As-t-il reçu un récépissé en attendant son visa ? De quel durée était le récépissé, 1 mois, 2 mois ? Avait-il le droit de travailler avec les récépissés ?

Par **lilou**, le **12/02/2008** à **10:30**

bjr bellissima en ce ki me concerne mon mari viens demain dès kil sera là on ira à la préfecture pour faire sa demande de carte de séjour car kan il a fais sa demande de visa en algerie il a écrie sur son formulaire à la question motif: demande de carte de séjour à demander dès son arriver en France et c'est ce qu'ils ont écrie sur son visa je te tiendrai au courant pour la suite de mes démarche

Par **BELISSIMA**, le **12/02/2008** à **10:37**

ok merci bcp j'attend de tes nouvelles !!!

Par **lilou**, le **12/02/2008** à **10:40**

bjr chris77 koman t'as peux te mariée en France alors ke ton mari avais un visa périmer? pour répondre à ta question oui il faut kil reparte en algérie est qu'il demande à l'ambassade un visa de conjoint de français il faut le livret de famille ton acte de naissance et le sien photocopie de ta carte d'identité acte de mariage en ce qui me concerne mon mari a optenu son visa en 15 jours bon courage

Par **BELISSIMA**, le **12/02/2008** à **10:55**

moi aussi je me suis mariée le 24/11/2007 avec mon mari ki est d'origine ivoirienne et en situation irrégulière ! mais le parcours à été trèèèès rude ! enquête gendarmerie, tribunal, centre rétention, et pour finir tribunal administratif !!!

Par **mascula**, le **20/02/2008** à **08:52**

bonjour d abord si je me permet a repondre a cette bonne dame je ne suis pas juriste mais juste par experience je voudrais contrubier a l aider voila madame .la loi e clair a quoi bon de s acharner .pour pouvoir ton marie benefecier d une carte de sejour tous d abord il faut qu il remplisse un certain nombre de condition .si le mariage es celebrere a l etranger il faut que l acte de mariage soit transcrit a nantes .il faut qu il benefecier d un visa long sejour pour cela il ya plusieurs type de visa de long sejour pour votre cas visa de long sejour pour conjoint francais.car d autre visa meme courte duree avec la nouvelle loi ca ne lui ouvre pas le droit d avoir une carte de sejour .vous etes dans l obligation que ton mari retourne dans son pays d origine et depose sa demande de visa elle lui soit accorder d office (vue la nouvelle loi)

Par **hind55**, le **20/02/2008** à **09:39**

je suis une femme marocaine je me suis marie avec un français par amour j'avais l'age de 18

il ya 3ans j'attend ma carte de sejour il ya 5mois j'ai rien meme un papier pour me deplacé en plus j'ai pas vu ma famille il ya 1ans je ne sais pas ce que je dois faire je suis allée à la prefecture il ya rien slvp je veux savoir est ce que c'est normal sa ou bien j'ai un probleme et mervci

Par **nanou**, le **20/02/2008** à **09:55**

bonjour,  
mascula a qui adresse tu ton message?  
si c'est a mon message sache que mon mari est retourne depuis 3 mois dans son pays d'origine.ET qu'une demande de visa conjoint est bien en cours

Par **lilou**, le **20/02/2008** à **10:34**

bonjour nanou moi je me suis mariée avec un algerien au mois d'aout le 30 décembre on a été au consulat d'alger pour faire une demande de visa de conjoint français il l'a optenu au bout de 15 jours il est venu en france mercredi dernier lundi on a été à la prefecture on lui a fais son récicipé de 3 mois avec il peut travasiller en ce qui me conserne toute les démarche on été rapide transcription du mariage ça ma pris 25 jours

Par **nanou**, le **20/02/2008** à **10:39**

bonjour lilou  
tu t'es mariée au bled ou en france?  
moi je me si mariée en france et comme il étais en situation au moment du mariage ca doit ete plus long!quoi qu'il n soit en attend.....

Par **lilou**, le **20/02/2008** à **10:48**

nanou, moi je me suis marier le 9 aout au bled on m'a dis d'aller à la prefecture avec le livret de famille quand j'y suis aller on m'a dis qu'il fallait je je fasse la transcription de mon mariage ce que je n'avais pas fais la dame de la prefecture ma conseiller de le faire au consulat à alger que ça irai plus vite je suis donc retourner en algerie j'ai fais ma transcription on m'avais dis que j'allais attendre 6 mois minimum pour recevoir mon livret de famille ça a pris 25 jours je suis donc retourner pour donner la transcription à mon mari il a fais ça demande de visa de conjoint de français au bout de 15 jours il a eu son visa la dame de la prefecture m'avais bien dis que si tu fesais tout directement de là-bas ça irai plus vite bon courage à toi j'espere que tout ira aussi vite que moi

Par **mona26**, le **20/02/2008** à **14:07**

Bonjour Moi même je suis tunisienne et je me suis marié le mois d'aout dernier en tunisie et mon mari est reparti en france je suis restée en tunisie le temps que la transcription soit faite et entre transcrire notre mariage à Nante (les démarches ont été faite par le consulat générale de france en tunisie ) et l'obtention de mon visa de famille de Français ça pris 1 Mois et demi et je sais combien c'est complex et l'attente est encore plus stréssante surtout que ça devient de plus en plus compliqué

Si vous avez votre livret de famille français votre mari doit donc retourner en algérie et prendre RD au consulat et déposer sa demande ils répondront sur un délai max de 10 jours et il pourra ensuite vous rejoindre en france et demander ensuite une carte de séjour.

Par **sauvage**, le **20/02/2008** à **18:06**

bonjour.

je suis d'origine marocaine rentré en france le 16 septembre 2007 avec un visa touriste, et je me suis mariée avec un francais par amour le 1er décembre, et dq on est allé a la préfecture pour demander une carte de sejours on me la refusé car mon visa etait C alors qu'il me faut un visa D( long séjours), alors on faisant mes contactes avec des association des droids des étrangers, on ma expliqué qu'il faut attendre 6mois avant d'aller demander une carte de séjours, la mnt j'attends tranquillement les 6 mois s'écouler.

ma questions s'il a qq qui a passé par la même citation et qui a eu la carte de séjours, qu'il me dit au moins qu'elles etaitent les procedures et surtout les justificatifs de vie commune, je vous remercie d'avance de me répondre

Par **lilou**, le **20/02/2008** à **19:36**

bonsoir sauvage tout d'abord est ce que tu t'ai marier en france et si ton visa était encore valable si oui je comprend pas pourquoi on t'as refuser ta demande de carte de séjour sinon. est ce que tu as le livret de famille avec la transcription établi par le ministere de nantes sinon tu dois retourner au maroc et demander un visa de conjoint de français comme ton mari est français ça prend 15 jours pour l'obtenir

tu y va avec ton livret de famille français ta transcription la photocopie recto verso de la carte d'identité française de ton mari la photocopie des 5 premiere page de ton passeport en cpours de validité 4 photo un bail un justificatif de domicile sinon regarde sur internet et va sur demande de visa de conjoint de français on explique tout je te dis bonne chance et tiens moi au courant bonne soirée LILOU

Par **nanou**, le **20/02/2008** à **19:48**

Juste pour info ca peut prendre jusqu'a 2 mois maximum



il faut être patient.

Petite question pour sauvage, ton visa est toujours valable?

Pour pouvoir faire une demande de carte de séjour il faut avoir un visa long séjour. Sinon ça ne passe pas

Par **nanou**, le **20/02/2008** à **19:57**

sauvage il y a un forum couple mixte très bien où je suis sûr que tu pourras trouver des personnes qui sont ou ont été dans ta situation si tu veux que je te donne l'adresse je te l'enverrais sur ton adresse mail perso. À toi de voir

Par **sauvage**, le **21/02/2008** à **10:43**

bonjour lilou, merci pour votre réponse.

je me suis mariée en France et on a eu le livret de famille le même jour de notre mariage par le maire adjoint qui a célébré notre mariage à la mairie, et quand je me suis mariée mon visa était déjà périmé car ici en France la mairie peut marier les couples même si l'un des deux est en état irrégulier et notre dossier est passé par le procureur et après dix jours il nous a donné l'accord du mariage.

et puis j'ai contacté presque toutes les associations qui protègent les droits des étrangers on m'a dit tous la même réponse c'est d'attendre 6 mois avant d'aller demander le visa de conjoint français avec la demande de séjour, car il y a une loi (HORTEFEUX) du 20 novembre 2007 qui donne le droit au conjoint français d'avoir le visa long séjour par la préfecture sans qu'il soit obligé de retourner dans son pays d'origine juste il y a deux conditions c'est :

entrée régulière sur le territoire.

six mois de vie commune peut être antérieur à la célébration du mariage.

moi ce que je veux savoir c'est juste les justificatifs de vie commune nécessaires à présent, s'il y a qq chose qui a passé par là et qui a eu son propre visa de séjour qu'il me tienne au courant de la procédure et combien ça a pris de temps et merci de vos réponses.

sauvage

Par **nanou**, le **21/02/2008** à **10:48**

bonjour sauvage

mon mari était dans ta situation fait très attention à toi. n'hésite pas à venir sur le forum dont je t'ai envoyé l'adresse hier on pourra parler

Par **BELISSIMA**, le **21/02/2008** à **11:28**

bonjour Nanou et Sauvage,

je me suis mariée le 24/11/2007 en france avec mon mari ki est d'origine ivoirienne et en situation irrégulière ! le 26/11/2007 il a déposer sa demande de titre de séjour puisque ns avons plus de 6 mois de vie commune ! le 09/01/2008 il a été convoqué à la préfecture ou on lui a remis un récépissé valable deux mois en attendant son visa long séjour ! son récépissé expire le 08/03/2008, et ns n'avons tjrs pas de nouvelles !!!!

Par **BELISSIMA**, le **21/02/2008** à **11:31**

Nanou, pourriez vs m'indiquer le forum que vs parliez dans votre message car je serais interresser d'avoir l'avis d'autre couple mixte dans le même cas ke moi ! merci d'avance

Par **sauvage**, le **21/02/2008** à **11:40**

BONJOUR BELLISIMA

merci de votre réponse tout d'abord.

est ce que vous aviez un avocat pour votre demande de visa?

et ds quelle département vous ete?

et c'est quoi les justificatif que vous aviez présenté?

et merci d'avance

sauvage

Par **nanou**, le **21/02/2008** à **11:45**

bonjour bellissima

<http://zawaj-moukhtalite.xooit.info/>

voualou l'adresse les couple sont franco magrhebin

mais viens quandmeme au moin tu pourras parler les membres sont super sympa.

A bientôt sur le forum j'espere

Par **BELISSIMA**, le **21/02/2008** à **11:51**

Oui j'ai toujours un avocat qui s'occupe de nous, car quand on a déposer notre dossier de mariage en mairie, on a eut convocation en gendarmerie, garde à vue, suspecter de mariage blanc, centre de rétention, tribunal administratif, avec arrêter d'expulsion ! ns avons vécu une semaine de galère, je suis à auxerre dans le 89 !

Pour les justificatifs il faut edf, eaux, loyer, à vos deux noms à la même adresse et si possible sa feuille d'imposition à votre adresse commune !

Par **sauvage**, le 21/02/2008 à 12:04

merci bellissima de ta réponse.

merci nadine j'ai reçu ton message et j'ai essayer de m'inscrire j'arrive pas encore, je suis nul.....rire.

question pour bellissima, est ce que l'avocat de coute cher?

merci

sauvage

Par **BELISSIMA**, le 21/02/2008 à 12:06

Il y a tellement de demande dans les consulats pour les visas long séjour que le délai de deux mois peu être renouveler ! ça peu prendre 2 mois, 4 mois, 6 mois ! une vrai galère !!! çé pour ns décourager !!!

Par **BELISSIMA**, le 21/02/2008 à 12:12

en réponse à ta question sur les honoraires de l'avocat, eh bien oui l'avocat n'est pas donner ...!!!! tu peu toujours prendre un avocat commis d'office, ou un avocat qui prendra l'aide juridictionnelle, mais elle ne te défendra pas kom un avocat que tu paye ! la première fois pour arrêter l'arreter d"expulsion de reconduite à la frontière, ça ns a couter 850€, mais la préfecture doit ns dédommager de 1000€ pour avoir suspecter un mariage blanc ki n'en étais pas un ! et là elle ns prend 2300€, mais je n'ai donner que 1000€ pour le moment !!! çé très dur financièrement de vivre avec juste mon salaire !

Par **BELISSIMA**, le 21/02/2008 à 12:16

tu es dans kel ville ? et komen vis tu fiancièrement et ton mari ? il est ou ?

Par **sauvage**, le 21/02/2008 à 12:28

re bellissima.

moi je suis a paris 92.

je vis avec mon mari et comme je travaille pas donc vivre avec un seul salire en France c'est pas evident, et je vois d'après les honoraires que tu viens de me cité c'est énorme.

dis tu as pu t'enregistré au site que nous a donné nadine?

moi j'arrive pas!!!!!!!!!!

merci pour ta réponse

sauvage

Par **nanou**, le 21/02/2008 à 12:37

coucou sauvage  
c'est ou que ça coince quand tu veux t'inscrire?

Par **BELISSIMA**, le 21/02/2008 à 12:50

ton mari travaille ? as tu fait ta demande en préfecture pour son titre de séjour ? ou tu attend d'avoir 6 mois de vie commune ? même après çé très long, la preuve ça va faire 4 mois que ns sommes mariés avec un dossier complet pour une demande de visa long séjour et ns n'avons tjrs rien !

Par **sauvage**, le 21/02/2008 à 13:05

mon mari est Français moi marocaine, mon mari travaille biensur.  
je suis déjà allée faire ma demande mais ils ont refusé car j'avais un visa C et qui n'étais pas encore expiré qd je suis aller demande la carte de séjour.  
je sais qu'il y'a une loi qui interdit d'expulsé les conjoint français qui ont retré regulierement en france, c'est la loi hortefeux 20/10/2007, tu dois avoir ce document avec toi parceque a la préfecture il savent pas.  
merci

Par **sauvage**, le 21/02/2008 à 13:11

re nadine.  
je sais pas chaque fois il me disent il faut remplir les case vide, alors que j'esaye de remplir tout.  
localisation?  
consulat?  
demarche actuelles?  
sex ca fonctionne pas  
site web?  
c'est un peu compliqué  
j'ai vu ton nom ds le forum j'ai cliqué dessus mais ca marche pas tant que je suis pas enrejistré  
bref.....

Par **BELISSIMA**, le 21/02/2008 à 13:14

Si il sont au courant mais çé la politique Sarko , pour expulser les étrangers !!!  
si je n'avais rien fait pour mon mari, il serait dans son pays a l'heure actuelle !

ke compte tu faire ? as tu msn ?

Par **BELISSIMA**, le **21/02/2008** à **13:29**

ça sera peu être plus pratique pour se parler , non ? je te rentre dans mes contacts ok !!!

Par **nanou**, le **21/02/2008** à **17:12**

re sauvage

pour pouvoir remplir le questionnaire il faut faire du copier coler sinon il y a une section anonyme tu peux laisser le message les animatrice t'expliquerons.

Par **sauvage**, le **23/02/2008** à **10:44**

bonjour nanou.

j'ai essayer de m'enregistrer sur le site que vous m'avez donné, mais j'arrive pas, et comment demander aide au animateur?

merci

Par **nanou**, le **23/02/2008** à **10:46**

tu veux que j'essaie pour toi? si oui donne moi les info sur ladresse de mes messages

Par **sauvage**, le **23/02/2008** à **10:50**

re

est ce que vous avez msn?

merci

Par **nanou**, le **23/02/2008** à **10:52**

oui

nan\_aa\_del@hotmail.fr

Par **nanou**, le **23/02/2008** à **10:56**

tu peux me donner la tienne ?

Par **sauvage**, le **24/02/2008** à **18:38**

bonjour nadine.

je me suis enregistrée grace a toi.

mais j'ai tj besoin de toi, pour aller sur le forum de discussion.

merci

Par **nanou**, le **24/02/2008** à **18:42**

coucou

il faut que tu signe le reglement .

Par **sauvage**, le **24/02/2008** à **18:48**

re, merci de ta réponse.

et comment faire? je suis nul.

Par **lilou**, le **25/02/2008** à **15:08**

bjr fazia pour faire la carte de sejour ton mari doit etre présent en france car il faut qu'il soit avec toi quand il demande sa carte il a des papier à signer mais non il vienne pas chez toi pour voir si vous vivez ensemble si tu as d'autre question n'hesite pas

Par **lilou**, le **25/02/2008** à **19:31**

bonsoir fazia tu ne peux pas faire de demande de carte de séjour si ton mari n'est pas présent avec toi à la préfecture car c'est lui qui doit signer ses papier en sachant qu'il faut attendre 4 mois et demi pour avoir la carte officiel il aura un récépissé de 3mois une question est ce que tu as ton livret de famille et si tu as MSN donne moi ton adresse ça sera plus facile pour discuter tu es de quel ville

bonne soirée lilou

Par **lilou**, le **25/02/2008** à **20:00**

pour fazia voici mon adresse miss\_lillou@hotmail.fr

Par **lilou**, le **25/02/2008** à **20:34**

pour fazia désoler je me suis tromper sur mon adresse c'est miss\_loulla@hotmail.fr a plus

Par **sauvage**, le **26/02/2008** à **09:10**

bonjour bellissima.  
ou est tu passé, on te vois plus.  
reviens.  
bisous

Par **mascula**, le **03/03/2008** à **21:46**

j ai l impression qu en es entrain de taper a coter et pourtant les textes sont clair il suffit de les appliquer ce n es pas la mer a boire .mais a mon avis toutes cette tracasserie es programmer si je n exagere pas je le qualifier du racisme d autant plus lorsqu il s agit d un arabes .les cartes de sejour pour un conjoint de francais sont reglementer il suffit qu il y a une vie commune de plus de 06mois .un acte de mariage (transcription si le mariage a eu lieu en dehors de la france) et de prouver qu il es rentrer legalement en france (visa )qu il soit de long sejour (encore mieu)ou de courte sejour .il dois prsenter son dossier a la prefecture de son lieu de residence dans les deux mois qui suit son entrer en france ou s il reside la bas qu il y es 06mois de vie conjugale voila je n ai rien inventer mes ses leurs propre texte qui sont adopter il suffit seulement de les appliquer .ils nous taxe des hors la lois mais ils se ont oublier. c es de la persecution .en a pas le droit nous les arabes d aimer .qu il ai au diable c es politicien a la con sans coeur et sans moraliter. hamdoulleh je ne suis pas concerner par ces cas mais ca me fait mal au fond de voir des couple souffrir a cause de.....

Par **totokio**, le **01/01/2009** à **15:25**

bonjour madame pour votre problème ..normalemnt ton mari il a le droit d avoir son titre séjour vu kil est entré en france avec un visa moi j'en connai beaucoup de pote a moi kil son eu leur papier apré leur mariage donc jen suis sur kil a le droit car le visa reste valable même si il est périmé....bon bref votre mari il doit pas partir en algerie ...ben a par si il est pas rentré sans visa dans ce cas la il y a une seule solution si vous voulez pas kil rentre chez lui c de faire un ptit bébé comme ça il aura c papier autan ke père dun enfant français ...après il vont vous demandé le cértaficat de nationalité française ki faut faire la demande après du tribunal

d'instance de votre domicile ca prend 3 mois d'attente plus il faut ramener votre livret de famille ainsi le carnet de santé du bébé..toute façon tout ça si votre mari est rentré sans visa ....mais si il est rentré avec un visa il faut seulement son passeport avec le visa dessus plus le livret de famille acte de mariage contrat de logement ou certificat d'hébergement si vous êtes hébergé chez quelqu'un votre carte d'identité française..

Par **briocha**, le **15/05/2009** à **18:55**

bonjour,

moi je suis mariée depuis moins d'un an avec un algérien et il est venu en France avec un visa d'un mois touristique. nous nous sommes mariés et à la préfecture ils lui ont fait un récépissé de trois mois et après 1 mois et demi sa carte de résidence 1 an et dans quelques mois je lui fait sa carte 10 ans. les accords franco-algériens de 68 sont stipulés dans les documents fournis par la préfecture.

Par **lili**, le **25/06/2009** à **20:18**

slt briocha je dépend de la préfecture du val d'Oise je suis de nationalité française mariée depuis 2 ans et mon mari est venu en août 2008 on a donné tous les documents mais à ce jour il lui ont rien donné à part renouveler ces récépissés de 3 mois cela va faire 1 an de plus il travaille en CDI et lui ont pas donné la carte d'un an est normal pouvez vous m'aider

Par **briocha**, le **27/06/2009** à **14:30**

salut lili, normalement un algérien marié à un conjoint français a de plein droit la carte un an après un premier récépissé le temps de fabriquer la carte et au bout d'une année de mariage tu fais la demande de carte dix ans. mon mari a fait la demande de dix ans, donc il nous a donné un récépissé en attendant la fabrication de la carte dix ans mais il faut que tu regardes dans les accords franco-algériens ils sont obligés de te faire la carte de séjour et surtout celle de dix ans après une année de mariage. nous avons téléphoné à la préfecture pour qu'ils nous envoient les documents à fournir pour une carte dix ans et il te demande le numéro de carte de séjour ou récépissé pour voir le dossier et si tu es toujours mariée après une année? après on a fait la queue le matin on a pris un ticket j'ai donné tous les documents et il attend sa carte dix ans si elle n'est pas encore prête en septembre on refait un récépissé mais c'est rapide.

bisou

donne moi de tes nouvelles

Par **lili**, le **28/06/2009** à **14:31**

merci briocha pour la réponse mais ça peut être chacun une situation et ça dépend la personne qui s'occupe du dossier par exemple moi en août dernier quand mon mari est venu en France j'avais déjà 1



ans de mariage et kan la femme a donné le dossier elle nous a dit vous pouvez faire directement une demande de 10 ans et finalement je bpanse ke c pour ca ke ca retarder le dossier car il a ke des recépisser on aurait du faire 1 ans et ensuite faire la demande 10 ans mais la sa minkiete an j'apel il me disent attendre rien de fait je ait pas comment faire kan cela fait 2 ans mariage ya ke des recépisser et l'enquete de police a etait faite en avril

bisou

Par **briocha**, le **30/06/2009** à **23:38**

salut lili, tu as la meme situation que moi car tu es francaise, lis bein les accord franco algerien c'est de plein droit la carte de sejour pour ressortissant algerien marié a francais et dans l imprimé qu'il e donne pour ramener toutes les pièce il y a mentionné les article des accords, tous les gens que je connais on eu leur carte de sejour je ne comprends pas il faut aller les voir à l'accueil et tu demande la responsable c'est josette mais si elle est là sinon l'autre responsable. as-til rempli des documents pour faire fabriquer sa carte de sejour et as-til signé dans le petit carré a ne pas dépasser ?

il faut insister c'est la loi des algeriens

bise

tiens moi au courant

Par **lili**, le **01/07/2009** à **12:41**

merci briocha oui ya aucun souci pour avoir la carte je me renseigne a chak fois il me disent kil faut attendre ya bocoup de dossier et alor le probleme c soit ken on a depose le dossier le premier jour vu kon nous a m alorienter kom on nous a donner la demande 10 ans il attendende au moi daout kil a un ans pour lui, donner soit le dossier a ete bloker parc kil on vu demande 10 ans et kil a ke des recepisser et kil na pas eu la carte 1 ans donc il vont lui donner 1ans

dan l'affaire je me suis fait avoir ca va faire 2ans mariage et toujours rien jaurai du faire 1 ans des le premier jour

merci bocoup briocha pour ton aide jatend toujioour jespere ke inchallah jaurai une reponse dla prefecture dans pas lomtemp

Par **nefertiti1302**, le **16/03/2010** à **15:15**

bonjour j'ai besoin de votre aide de manière urgente ! j'entends tt et n'importe quoi alors j'aimerai savoir la verité..

je suis française et je connais depuis un an un jeune homme etudiante ! il est entré en france

de manière régulière il y a 5ans pour ses études ! Au moment de renouveler sa carte de séjour en octobre 2009 celle ci lui a été refusée car il a redoublé ! nous avons fait appel à un avocat et le dossier à été refusé en février 2010...l'appel n'aura lieu que ds 9mois et on a pas bcp d'espoir

Nous envisageons de nous marier cet été et j'aimerais savoir quel sera le dossier à fournir à la préfecture afin qu'il obtienne la carte de séjour "vie privée vie familiale"? combien de tps cela pourra pdre? Un refus est il possible?

C'est quoi cette histoire de justification de 6mois de vie commune?? On ne peut pas justifier de cette vie commune car on ne vit pas encore ensemble !!!

svp aidez nous !

merci

Par **lalgérienne**, le **01/09/2010** à **19:29**

bonjour je suis algérienne de nationalité française et je me suis marié cette été en Algérie j'ai du envoyer la transcription au ministère des affaires étrangère de Nantes je souhaiterais que vous m'aider que doi-je faire pour qu'il vien au plus vite en france esque il doi faire un visa touriste ou un visa long séjour mais je pense que le visa long séjour dur au moins deux ans ou faire un regroupement familiale après avoir reçu le livret de famille français?

Par **sarah**, le **27/02/2012** à **19:25**

svp merci de me répondre car j'ais besoin de votre aide